



**ARVIGE**

# **RAPPORT ANNUEL**

## **EXERCICE 2010**

*Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 8 juin 2011*



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>PROPOS DU PRESIDENT</b> .....	<b>2</b>
<b>I. PRESENTATION D'ARVIGE</b> .....	<b>3</b>
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
<b>II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE 2009</b>	<b>6</b>
1. Les travaux du conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2010 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés au Conseil	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés aux Comités	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
<b>III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR</b> .....	<b>9</b>
<b>IV. COMPTES ANNUELS 2010 DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>10</b>
<b>V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS</b> .....	<b>11</b>
1. L'état des adhésions 2010 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2010	
4. Le volume des encours 2010	
5. La gestion administrative et financière	



# ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,  
Chers clients du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais,

Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.

Cette Assemblée sera **ordinaire** et non mixte comme le prévoyait votre convocation. En effet, nos statuts ne seront pas modifiés, le Décret prévoyant une réorganisation des Groupement d'Epargne Retraite Populaire n'ayant toujours pas été à ce jour publié.

Toutes les résolutions seront donc adoptées à la **majorité simple** des membres **présents et représentés**.

Elles porteront sur :

- Les **comptes** des plans et de l'association pour l'exercice 2010,
- Le **budget** 2012 pour le fonctionnement de l'association et des comités de surveillance,
- La **délégation** donnée au Conseil de signer les **avenants** aux contrats groupe,
- Les renouvellements des **mandats** (Commissaires aux comptes, Administrateurs, membres des Comités de surveillance).

Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de **mille adhérents** sont aujourd'hui **présents ou représentés**. Le **quorum étant atteint**, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 100, ont été répartis entre les membres du Conseil et des trois Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2010 ainsi que les procès verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « [www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr) ».

Yves CHEVILLOTTE  
Président d'ARVIGE



## I. PRESENTATION D'ARVIGE

### 1. Les missions d'ARVIGE

#### **1.1 LA SOUSCRIPTION AUPRES D'UN ASSUREUR D'UN OU PLUSIEURS PLANS EPARGNE RETRAITE POPULAIRE.**

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP), créé en mars 2004, qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP)

- Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Velours proposé par LCL.

#### **1.2. LA REPRESENTATION DES ADHERENTS.**

**ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants)** est un Groupement d'Epargne Retraite Populaire (GERP).

C'est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006.

Elle a été créée le 15 mars 2004.

#### **ARVIGE a pour objet :**

- . de choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- . et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

#### **Ces missions sont assurées par deux types d'organes :**

- . un conseil d'administration
- . et pour chaque plan, un comité de surveillance.

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



## **2. La gouvernance**

### **2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2010, de sept membres.

	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>
<b>CHEVILLOTTE</b> Yves <b>PRESIDENT</b>	Administrateur, Président du comité d'audit d'Essilor Vice-Président du Conseil de surveillance de Finaref Administrateur de SA Soredic Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne	Directeur Général délégué de Crédit Agricole S.A jusqu'en 2003
<b>GONZALEZ</b> Daniel <b>VICE PRESIDENT</b>	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002
<b>CRESP</b> Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000)
<b>HOUEVILLE</b> Philippe		Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P
<b>NORMAND</b> Bernard	Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub	Directeur Central du Crédit Lyonnais jusqu'en 2000 Directeur général du centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005
<b>PICHON</b> Jean-Claude	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
<b>VECCHIERINI</b> de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002



## 2.2. LES COMITES DE SURVEILLANCE

La gestion de chaque Plan est surveillée par un comité de surveillance. Les membres de ces Comités au 31 décembre 2010 sont les suivants :

PLAN VERT AVENIR	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2004
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
JACQUET Marielle	Commerçante	-	2004 – En cours
REVOLIER Georges	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Corse		2009 - Encours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LACOMBE Roland	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 –En cours

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LEDUC Benoît	Directeur général adjoint de la Caisse régionale Finistère		2010 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- Crédit Agricole Administrateur du Crédit Foncier de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUEVILLE Philippe		Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P	2004 – En cours
NORMAND Bernard	Président de l'Association Acore Président de l'Association Federclub	Directeur Central Crédit Lyonnais jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL	-	2006 – En cours
ROUSSEL Didier		Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens	2007 – En cours



## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

### 1. Les travaux du conseil d'administration

#### 1.1 Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises : les 11 février, 22 juin et 13 octobre 2010.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- l'établissement d'un Code de déontologie et règlement intérieur et veille à son bon respect,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Date	CONSEIL D'ADMINISTRATION 11.02.10	CONSEIL D'ADMINISTRATION 22.06.10	CONSEIL D'ADMINISTRATION 13.10.10
Présents	7/8	7/7	7/7
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 novembre 2009</li> <li>○ Activité commerciale</li> <li>○ Arrêté des comptes annuels exercice 2009</li> <li>○ Budget 2011</li> <li>○ Modifications sur contrats</li> <li>○ Assemblée générale 2010</li> <li>○ Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Election du Président</li> <li>○ Election du Vice Président</li> <li>○ Délégation de pouvoirs</li> <li>○ Pouvoirs en vue des formalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février et 22 juin 2010</li> <li>○ Activité sur les trois PERP</li> <li>○ Point sur l'actualité de la réforme des retraites</li> <li>○ Modification de contrats</li> <li>○ Assemblée générale 2010 / 2011</li> <li>○ Questions diverses / calendrier 2011.</li> </ul>

#### 1.2 Le Rapport des Avenants 2010 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS

Conformément à la délégation qui lui a été conférée et compte tenu des avis favorables des comités de surveillance, le Conseil du 13 octobre 2010 autorise son Président à signer pour PLAN VERT VITALITE et le PLAN VELOURS, l'avenant relatif aux dates de conversion pour les UC à effet du 23 mai 2011.

Aucun avenant n'a été signé en 2010 sur PLAN VERT AVENIR.



### 1.3 Le rapport des Indemnités et frais de déplacement versés

Le montant des Indemnités de présence versé sur l'exercice 2010 s'élève à 2 850 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance). Une somme de 1 305,99 euros a été versée au titre des frais de déplacement.

## 2. Les travaux des comités de surveillance en 2010

### 2.1 Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux trois Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2010 à cinq reprises les 23 avril, 22 juin à 16 heures puis 20 heures, 13 octobre et 8 décembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

<b>COMITES DE SURVEILLANCE</b>			
<b>23.04.10</b>	<b>22.06.10</b>	<b>13.10.10</b>	<b>08.12.10</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation procès-verbal</li> <li>- Bilan 2009 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Rapports de l'Assureur</li> <li>* Avis des CAC de l'Assureur</li> <li>* Avis des Comités de surveillance</li> </ul> </li> <li>- Rapports d'expertise audit financier</li> <li>- Début année 2010 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Activité commerciale</li> <li>* Evolution politique financière</li> </ul> </li> <li>- Point sur AG du 22/06/2010</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant AG               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation procès-verbal</li> <li>- Activité sur les 3 PERP</li> <li>- Point sur l'AG</li> </ul> </li> <li>Après AG               <ul style="list-style-type: none"> <li>Election des Président dont les mandats ont été renouvelés en AG</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation procès-verbal</li> <li>- Activité 2010 sur les trois PERP</li> <li>- Modification de contrats</li> <li>- Point sur l'actualité de la réforme des retraites</li> <li>- Assemblées générales : bilan AG 2010 / Perspectives AG 2010</li> <li>- Audit PERP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation procès-verbal</li> <li>- Activité sur les trois PERP</li> <li>- Point sur gestion financière des plans</li> <li>- Proposition taux de PAB pour 2010</li> <li>- Questions diverses :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Point sur recours à audit financier</li> <li>* Calendrier 2011</li> </ul> </li> </ul>





## **2.2 L'examen des taux de rémunération sur les plans/ Budget des plans**

*Avis des comités de surveillance du 08.12.2010 sur la rémunération 2010 des plans*

*Les membres des comités de surveillance rappellent l'objectif de constituer à long terme une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1% et souhaitent qu'après la reprise de la PPE opérée en 2008 et en 2009, une politique de dotation soit appliquée avec un objectif de 0,5% pour cette année.*

*Les comités ont pris connaissance des conséquences de l'environnement financier et de l'évolution des équilibres actif-passif du canton PERP. Ces éléments conduisent à envisager à moyen terme une fourchette de rémunération entre 2,80% et 3%.*

*Il est pris acte de l'effort de l'Assureur, qui prend en charge les dotations à la provision pour risque d'exigibilité, étant donné la jeunesse du canton réglementaire avec clause de retour à meilleure fortune et n'a pas prélevé en 2010 au titre de la marge financière.*

*C'est pourquoi, les comités préconisent un taux de rémunération de 2,80% pour l'année 2010 et un maximum de 3%, si pour des raisons commerciales l'Assureur souhaite un niveau plus élevé.*

## **2.3 Le rapport des Indemnités de présence - Frais de déplacement**

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance).

	<b>PLAN VERT AVENIR</b>	<b>PLAN VERT VITALITE</b>	<b>VELOURS</b>
INDEMNITES DE PRESENCE	2 050 euros	1 750 euros	2 350 euros
FRAIS DE DEPLACEMENT	3 440,22 euros	2 067,88 euros	560 euros

## **2.4 L'examen des rapports (Cabinet actuariel, CAC de l'Assureur, de PREDICA)**

COMITES DE SURVEILLANCE DU 22.04.11 : Au cours de cette réunion les membres ont travaillé sur les rapports d'expertise actuarielle livrés par le Cabinet FIXAGE sur Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours permettant ainsi d'exercer un contrôle sur la composition des actifs.

L'Assureur et les Commissaires aux comptes de l'Assureur ont présenté leurs rapports sur les comptes 2010 des plans afin que les comités puissent émettre un avis circonstancié présenté à l'Assemblée générale de juin 2011.

Les Commissaires aux comptes de PREDICA (PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres) établissent chaque année un rapport sur les comptes des PERP : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

Après avoir effectué leurs contrôles, les Commissaires aux Comptes de PREDICA ont certifié au titre de chaque PERP, que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Leurs conclusions sont jointes au présent rapport.



### III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

#### **L'avis des comités de surveillance PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS**

**AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE CHAQUE PLAN**  
**Sur le rapport annuel de l'Assureur**  
**Exercice 2010**

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2010 :

*« Les Comités de surveillance des PERP, PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE (sous la présidence de Michel CRESP) et VELOURS (sous la présidence de Bernard NORMAND) se sont réunis le 22 avril 2011 afin d'examiner les rapports établis par PREDICA au titre de l'année 2010.*

*Le nombre de souscriptions nouvelles est globalement stable en 2010 pour PLAN VERT AVENIR et PLAN VERT VITALITE alors que PLAN VELOURS continue d'afficher une baisse sensible. En terme d'encours, la part de marché des trois plans reste stable. Le comité prend note de la campagne engagée par le distributeur au 4ème trimestre pour solliciter des versements exceptionnels.*

*La quasi-totalité des PERP sont en phase d'épargne. En 2010, le nombre des réclamations reste non significatif. Ces réclamations concernent des demandes de rachat anticipé, des contestations de versement au titre d'un arrérage unique ou sur le montant de la rente.*

*Les comités prennent note de l'évolution de la réglementation qui va désormais permettre une sortie en capital à hauteur de 20 %.*

*Les membres des comités de surveillance rappellent l'objectif de constituer à long terme une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1% et souhaitent qu'après la reprise de la PPE opérée en 2008 et en 2009, une politique de dotation soit appliquée avec un objectif de 0,5% pour cette année.*

*Les comités ont pris connaissance des conséquences de l'environnement financier et de l'évolution des équilibres actif-passif du canton PERP. Ces éléments conduisent à envisager à moyen terme une fourchette de rémunération entre 2,80% et 3%.*

*Il est pris acte de l'effort de l'Assureur, qui prend en charge les dotations à la provision pour risque d'exigibilité, étant donné la jeunesse du canton réglementaire avec clause de retour à meilleure fortune et n'a pas prélevé en 2010 au titre de la marge financière.*

*Les comités ont préconisé un taux de rémunération de 2,80% pour l'année 2010. L'Assureur a retenu, pour des raisons commerciales, un taux de 3,00 %.*

*Le comité de surveillance a souhaité renouveler cette année un audit actuariel et financier du plan, confié au Cabinet FIXAGE. Ce cabinet a conclu à la conformité de la gestion du plan avec la réglementation, les engagements contractuels et les règles prudentielles.».*

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



## IV. COMPTES ANNUELS 2010 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe. Les dépenses 2010 au regard du budget alloué pour 2010 sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE		PLAN VERT AVENIR		PLAN VERT VITALITE		VELOURS	
	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE	RESSOURCES	DEPENSE
	70 000		45 000		20 000		20 000	
Déplacement missions	2.000,00	1 305,72	4.000,00	3 440,22	3.000,00	2 067,88	3.000,00	560,04
Frais bancaires	500,00	456,96	-	190,40	-	190,40	-	190,40
Assurance RCMS	12.000,00	11 506,35	-	-	-	-	-	-
CAC	5.000,00	4 250,00	-	-	-	-	-	-
Indemnités de présence	3.000,00	2 850,00	3.000,00	2 050,00	3.000,00	1 750,00	3.000,00	2 350,00
Fonctionnement site	2.000,00	837,20	-	-	-	-	-	-
Travaux administratifs	33.000,00	30 026,97	3.000,00	3 000,00	3.000,00	3 000,00	3.000,00	3 000,00
Frais actuariel			18.000,00	5 980,00	5.000,00	5 980,00	5.000,00	5 980,00
Organisation Assemblée	13.000,00	3 523,21	6.000,00	-	800,00	-	1.200,00	
Autres frais								
<b>TOTAL</b>		<b>54 756,68</b>		<b>14 470,22</b>		<b>12 797,88</b>		<b>11 889,94</b>
Restitutions aux plans		15 374,64		30 460,79		7 055,79		7 968,42

Excepté les dépenses relatives à l'organisation de l'assemblée qui ont nettement baissé cette année (3 523 euros contre 13 050 euros en 2009) en raison de sa tenue à PARIS ; les dépenses de l'association et des trois plans sont sensiblement les mêmes que celles engagées en 2009. A noter néanmoins l'augmentation de la cotisation assurance responsabilité civile des mandataires de 1 400 euros.

Les comptes 2010 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- 15 374,64 euros sur compte ARVIGE,
- 30 460,79 euros pour PLAN VERT AVENIR,
- 7 055,79 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- 7 968,42 euros pour VELOURS.

Conformément aux instructions des commissaires aux comptes ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le 11 février 2011, le Cabinet Price WaterHouseCoopers, Commissaire aux Comptes de l'association a certifié que les comptes annuels étaient, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS

### 1. L'état des adhésions 2010 par plan.

Le marché des PERP a enregistré en 2010 un nouveau ralentissement de son activité, avec 61 000 contrats souscrits contre 62 000 en 2009.

En 2010, la production de nouveaux contrats PERP a été de près de 18 000 (soit 29% de part de marché contre 28% en 2009).

L'association compte ainsi près de 710 000 adhérents.

Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
13 240	12 462	15.806	23 997	44 994	2 629	2 564	7.454	14 313	16 577	1 782	2 072	3.060	3 782	4 843	17 651	17 098	26.320	42 092	66 414

### 2. Le montant des versements effectués en 2010 sur les 3 plans.

En terme de versements, Plan Vert Avenir représente 25% du marché, 4% Velours et 4% pour Plan Vert Vitalité. 32% des sommes versées en 2010 sur les PERP ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

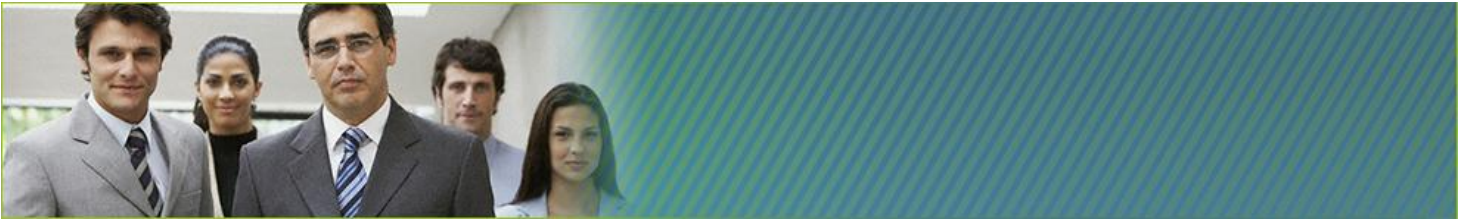
Versements en Millions d'euros

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
269	268	267	272	262,3	41	41	43	45	38,6	43	45	46	49	49,4	353	354	356	366	350,3

### 3. La situation des rentes servies en 2010.

Fin 2010, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 635 pour Plan Vert Avenir, 21 pour Plan Vert Vitalité et 224 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

**4. Le volume des encours 2010.** Les encours représentent à la fin de l'année 2010, pour Plan Vert Avenir 1.762 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité 250 Millions d'euros et Velours 314 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de : 2.326 Millions d'euros.



## **5. La gestion administrative et financière**

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.